

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Mairie de Choisy Le Roi, PLACE GABRIEL PERI, F - 94607 Choisy le roi, Tél : +33 01 48 92 41 88, courriel : marchespublics.choisy@choisyleroi.fr

Code NUTS : FR107

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.choisyleroi.fr/>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021-CzStj_FX2

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021-CzStj_FX2.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : 2021 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC MULTI ACCUEIL TONY LAINE

Numéro de référence : 2021 - CONCESSION

II.1.2) Code CPV principal : 85312110

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : L'objet de la présente concession consiste en la gestion et l'exploitation de l'établissement Multi-Accueil «Tony Lainé» (28 avenue de la Folie). Par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2021 adoptée après consultation du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics locaux, la commune de Choisy-le-Roi a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation de l'établissement précité, aux termes d'une convention d'affermage conclue pour une durée de 6 (en offre de base) ou 8 ans (en prestation supplémentaire éventuelle) à compter du 1er mars 2022. Procédure de délégation de service public prévue par les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales. Date limite de dépôt des questions : 02/07/2021 (15h). La Collectivité se réserve le droit de rejeter et de régulariser les candidatures non conformes au présent avis.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 85312110

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR107

Lieu principal d'exécution : 28 avenue de la Folie 94600 Choisy le roi

II.2.4) Description des prestations : La Commune de Choisy-le-Roi confie au délégataire à titre exclusif et pour une durée précisée ci-après, la gestion et l'exploitation du Multi Accueil Tony Lainé (28 avenue de la Folie 94600 Choisy-le-Roi). D'une capacité de 60 places, cette structure est destinée à accueillir des enfants dont l'âge est compris entre 2 mois et moins de quatre ans et jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap. La commune réserve 45 places, à charge pour le délégataire de trouver d'autres partenaires réservataires pour les 15 berceaux restant réservés en priorité aux Choisyens et salariés des entreprises choisyennes et communes limitrophes, Cette délégation obéit aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). Le Délégataire assure l'exploitation à ses risques et périls en respectant l'ensemble des dispositions du présent contrat et la réglementation spécifique applicable aux établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Deux hypothèses, 6 ans ou 8 ans, seront présentées dans le cahier des charges concernant la durée de cette gestion déléguée, à charge pour le candidat à travers son compte d'exploitation, de présenter la plus pertinente pour les deux parties.

Le présent appel à candidatures a pour objet de sélectionner des candidats dont certains seront admis à présenter une offre, au titre d'une liste qui sera arrêtée par la commission d'ouverture des plis. Les candidats retenus recevront par la suite un dossier de consultation leur permettant de présenter une offre. Les critères de jugement des offres des candidats seront définis dans le dossier de consultation et plus précisément dans le règlement de la consultation. Après avis de la commission d'ouverture des plis, les candidats sélectionnés pourront être admis à entrer dans une phase de négociation, qui permettra de sélectionner le concessionnaire.

Les critères de sélection des candidatures sont :

1) Les garanties professionnelles et financières ; 2) Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue au code du travail ; 3) L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 7098000 euros

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 01 mars 2022 / Fin : 01 mars 2028

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Estimation financière sur 6 ans : 5 270 000 euros / sur 8 ans : 7 098 000 euros.

La superficie du bâtiment est la suivante :

Rez-de-Chaussée : 860 m² hors oeuvre

1^{er} étage 700 m² hors oeuvre

2^{ème} (locaux techniques) 70 m² hors oeuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Renseignements généraux concernant le candidat et notamment :

DC1 - lettre de candidature rempli et signé, le cas échéant, pouvoir pour engager la structure ;

DC2 - déclaration du candidat (En cas de groupement de candidats, la lettre de candidature devra indiquer la composition et la forme du groupement ainsi que le nom de l'opérateur économique mandataire, et être signée par l'ensemble des membres du groupement ou accompagnée de l'autorisation donnée au mandataire par chaque cotraitant de signer l'offre de candidature au nom du groupement) ; Extraits KBIS /SIRET et/ou équivalent datant de moins de trois mois ;

Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises ; Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ;

Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat :

- N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 8256-2 et suivants, L. 8231-1, L. 8234-1 et suivants, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8243-1 et L. 8243-2 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ;

- N'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

- Ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger ;

Documents attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail adressera attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même

code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Attestations d'assurances, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant les responsabilités civile et professionnelle (précisant le niveau de couverture en euros) dont disposent le candidat ou chaque membre du groupement ;

Attestation de régularité de ses obligations sociales ;

Renseignements sur la forme juridique du candidat :

- Statuts du candidat ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire ou sous le coup d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Bilans, comptes de résultat et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années pour lesquelles l'établissement de ces documents est obligatoire en vertu de la loi. Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans, comptes de résultats et annexes certifiés) et l'extrait Kbis devront être fournis par la maison-mère ;

Si l'opérateur économique est une société filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment les détails de calcul des frais de structure refacturés à la filiale) ; Schéma de l'actionariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants ;

Pour les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées, le candidat ou le groupement apporte tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières et notamment les garanties financières apportées par ses actionnaires

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant les effectifs du candidat ;

Les références acquises en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service concédé ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution.

Un mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ;

Les renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la présente consultation ;

Les candidats établis dans un État autre que la France, pourront fournir des documents équivalents aux documents demandés ci-dessus. Les garanties professionnelles et financières sont appréciées globalement pour les groupements candidats.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 08/07/2021 à 15 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

La concession est fondée sur les principes suivants tels qu'ils seront précisés dans le cadre du contrat: Au cours de cette délégation, le délégataire a la charge de l'acquisition des matériels et mobiliers indispensables au fonctionnement de l'établissement et du service, hors ceux fournis par la collectivité. La commune réserve 45 places, à charge pour le délégataire de trouver d'autres partenaires réservataires pour les 15 berceaux restant réservés en priorité aux Choisyens et salariés des entreprises choisyennes et communes limitrophes, Le contrat de délégation est conclu pour une durée définie préalablement, à compter de sa signature ou à la date de notification si celle-ci est ultérieure. Deux durées sont proposées dans le cahier des charges, 6 ans (en offre de base) et 8 ans (en prestation supplémentaire éventuelle) à compter de la date d'accueil effective des usagers, à charge pour le candidat à travers son compte d'exploitation, de présenter les deux solutions, Pour les places réservées par la Collectivité, la rémunération du Délégataire est principalement assurée par la perception des participations familiales et des aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales, et le versement d'une participation financière pour contrainte de service public qui devra être détaillée et justifiée, Le montant de la participation communale et son évolution, sont définis dans le contrat, Le délégataire exploite l'établissement conformément aux dispositions des articles R.23.24-16 et suivants du Code de la Santé Publique et selon les conditions en vigueur pour l'accueil et la tarification fixée par la CAF du Val-de-Marne, Le Délégataire supporte seul les risques d'exploitation, Le Délégataire prend en charge la totalité des charges afférentes au fonctionnement de l'établissement. A cet égard, le Délégataire doit prendre en charge les frais d'approvisionnement, de fournitures et d'entretien, les réparations, la maintenance et le renouvellement des équipements, matériels et outillages, Le délégataire assure le recrutement et la gestion du personnel, Le Délégataire assure la sécurité, le bon fonctionnement, la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents. Il respecte le principe d'égalité des usagers, de continuité du service public et, de laïcité, Le Délégataire assure notamment le rôle de chef d'établissement au regard de la réglementation incendie dans les établissements recevant du public, La commune pour sa part perçoit une redevance annuelle correspondant à l'occupation des locaux mis à disposition versée par le Délégataire et la subvention de prestation de service versée par la CAF, Un certain nombre de sanctions et pénalités sont prévues au contrat. Le Délégataire doit adopter une démarche éco responsable dans sa gestion tout au long de l'exécution du contrat. La commune souhaite la poursuite des projets culturels conformément aux orientations et à la volonté de la municipalité de faire de cet équipement un lieu de découverte du langage par le livre et d'éveil musical et corporel. La remise des dossiers se fera obligatoirement sur le profil d'acheteur (achatpublic.com).

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé avec accusé de réception et comporte obligatoirement sur l'enveloppe extérieure la mention « Candidature CONCESSION Multi-Accueil « Tony Lainé » - Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »

Cette copie de sauvegarde sera envoyée à l'adresse postale suivante :

COMMUNE DE CHOISY LE ROI
SECTEUR COMMANDE PUBLIQUE
PLACE GABRIEL PERI
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

La copie de sauvegarde éventuellement transmise ne sera ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun,

43 rue du Général de Gaulle, F - 77008 Melun,

Tél : +33 01 60 56 66 30,

adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

COMMUNE DE CHOISY LE ROI,

PLACE GABRIEL PERI SECTEUR COMMANDE PUBLIQUE, F -

94607 Choisy le roi, Tél : +33 01 48 92 41 88,

courriel : Marches.publics@choisyleroi.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 21 mai 2021